

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

GESTION DE L'ORGANISATION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUE ET DE GESTION

<p>CODE : 71 57 24 U32 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,
sur avis conforme du Conseil général

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'élaborer des stratégies de gestion et de développement de l'organisation ;
- ◆ d'en apprécier l'adéquation avec les prescriptions des autorités de tutelle, les avis des organes de concertation et des usagers ;
- ◆ de représenter l'organisation, en interne et en externe, en concordance avec son mandat ;
- ◆ de concevoir avec les professionnels les projets pédagogiques, éducatifs ou sociaux de l'organisation et les superviser.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

A partir d'une situation organisationnelle, donnée par l'enseignant ou présentée par lui et dans le respect des consignes données,

- ◆ mettre en œuvre une méthodologie organisationnelle adaptée aux problématiques rencontrées ;
- ◆ rédiger un rapport critique qui prenne en compte :
 - le diagnostic argumenté du type ou des types d'organisation dont il s'agit,
 - l'analyse organisationnelle ;
 - la dynamique relationnelle éventuellement conflictuelle au sein de l'équipe de professionnels,
 - l'identification des types de problèmes de gestion du personnel,
 - les contraintes et les capacités d'action du chef d'équipes,
 - les interventions proposées à son niveau et sous les différents aspects de sa fonction.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Stratégies d'organisation » n° 71 57 20 U32 D2.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir d'un exemple concret, dans le respect des consignes données et des règles d'usage de la langue française,

- ◆ de rédiger un rapport critique, qui prenne en compte :
 - des stratégies de développement de l'organisation,
 - l'analyse de problèmes de gestion du personnel,
 - la mise en œuvre de procédures de gestion du personnel (monographie de fonction, recrutement, promotion, évaluation, formation continuée, etc.)
 - les contraintes et les capacités d'action du cadre,
 - les interventions proposées à son niveau et sous les différents aspects de sa fonction de cadre ;
 - les démarches « qualité » mises en œuvre.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de validité de l'approche critique, quant aux outils conceptuels mobilisés,
- ◆ le respect d'une méthodologie rigoureuse,
- ◆ la qualité de l'analyse;
- ◆ le degré de cohérence de l'argumentation,
- ◆ le niveau de sens critique,
- ◆ le degré de clarté et de précision dans l'expression écrite.

4. PROGRAMME

A partir d'un exemple concret, dans le respect des consignes données et des règles d'usage de la langue française,

l'étudiant sera capable :

4.1. «Dynamiques du changement organisationnel »

- ◆ d'identifier les éléments favorables et défavorables à l'évolution ou à la stabilisation de l'organisation ;
- ◆ de définir des stratégies de développement de l'organisation ;

- ◆ d'élaborer une vision prospective de l'organisation en phase avec les prescriptions des autorités de tutelle ;
- ◆ d'encourager une appropriation adaptée des démarches de qualité dans les pratiques des professionnels de l'organisation ;
- ◆ de mettre en place des processus de concertation et de décision ;
- ◆ de pratiquer la délégation des responsabilités et des tâches et l'évaluer;
- ◆ de représenter l'organisation en interne et en externe dans le cadre de son mandat;
- ◆ de favoriser l'expression des usagers en tenant compte des modalités de travail dans l'organisation ;
- ◆ de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets pédagogiques et éducatifs avec les professionnels en les insérant dans les projets de l'organisation et les conseiller en ces matières.

4.2. « Gestion du personnel »

- ◆ de développer et d'entretenir des relations constructives avec les partenaires sociaux, dans les formes prescrites ;
- ◆ d'intégrer les principes fondamentaux de la législation relative à la sécurité et au bien-être au travail ;
- ◆ d'identifier les constituants fondamentaux d'une politique de gestion du personnel (monographie de fonction, recrutement, promotion, évaluation, formation continuée, etc.
- ◆ d'élaborer et d'appliquer, en ces matières, des procédures en adéquation avec les caractéristiques de l'organisation considérée.

4.3. « Séminaire de gestion d'une organisation du non-marchand »

- ◆ de confronter ses connaissances et son expérience de la gestion aux particularités, contraintes et opportunités d'autres organisations que la sienne ;
- ◆ de partager et d'illustrer ses représentations des fonctions du cadre du secteur non-marchand (de pilotage, d'interface, stratégique et symbolique) ;
- ◆ de confronter les processus de « démarche qualité » initiés dans les pratiques des organisations et services ;
- ◆ d'évaluer la cohérence des systèmes en vigueur par rapport à l'idéologie sous-jacente ;
- ◆ actualiser ses compétences professionnelles.

5. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Dynamiques du changement organisationnel	CT	B	24
Gestion du personnel	CT	B	32
Séminaire de gestion d'une organisation du non-marchand	CT	B	16
7.2. Part d'autonomie		P	18
Total des périodes			90